

Je ne me fais pas scrupule de dire franchement que depuis dix ans j'ai souscrit avec plaisir à tous les sweepstakes qui ont été organisés. Nous avons fait de beaux et bien doux rêves; nous avons construit des châteaux en Espagne avec les sommes plus ou moins problématiques que nous espérons gagner. Pourquoi ne pas laisser nos gens continuer à voir ainsi la vie en rêve,—à édifier des palais dans les airs? La période de marasme est bien assez pénible et assez longue, hélas! Pourquoi ne pas procurer à nos habitants quelques minutes de joie et de plaisir quand ils songent à ce qui pourrait ou ce qui aura pu arriver?

Je recommande ce projet de loi à nos honorables vis-à-vis étant donné qu'il émane d'une autre Chambre, à ceux qui partagent mon opinion sur le prétendu crime du jeu, et enfin à tous les membres de la Chambre.

Pour expliquer le projet de loi, comme je dois le faire, je le suppose, je dirai qu'un article porte que le procureur général d'une province peut autoriser des loteries dites sweepstakes et établir des règlements. Ces règlements seront imprimés pour que le public en général puisse connaître les règles du jeu et soit assuré d'en avoir pour son argent. On donne le droit de vendre des billets, nonobstant ce que peut contenir le Code criminel, et des peines sont prescrites pour ceux qui en vendent sans autorisation. C'est à peu près tout ce qu'il y a dans le projet de loi. Peut-être les honorables députés seront-ils d'avis comme moi de retrancher complètement ce qui a trait aux hôpitaux. Rien ne sert de faire l'hypocrite en l'occurrence; qu'on dise le vrai but du projet, qui est de fournir aux citoyens du Canada qui le désirent, l'occasion d'acheter des billets de sweepstake.

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Je me demande si l'honorable préopinant (M. Power) parlait sérieusement ou bien s'il badinait. En écoutant la première partie de son raisonnement basé sur la décision du Sénat, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler l'argument absolument contraire employé par lui-même ou, à coup sûr, par d'autres députés de l'opposition, relativement au projet de loi concernant les chemins de fer qu'on est en train d'étudier en comité. Les honorables députés d'en face ont soutenu à grands cris que, même si le Sénat a sanctionné ce projet après un long et soigneux examen et après avoir recueilli à grands frais une quantité considérable de témoignages, ce n'est pas une raison pour que cette assemblée l'accepte. Ils n'étaient pas disposés à agréer les conclusions du Sénat, ni même à leur donner de l'importance.

M. POWER: Je parlais de l'aspect moral.

M. BURY: Ils prétendaient que la Chambre devait juger elle-même la question indépendamment de qui que ce soit, sans tenir compte des arguments ou des décisions du Sénat. Or, pour ce projet-ci, qui est loin d'avoir été appuyé par le Sénat comme l'autre l'a été, je ne peux pas croire que mon honorable ami ait voulu faire autre chose que badiner, quand il nous a demandé de tenir compte du fait que le Sénat l'avait adopté.

L'honorable député a parlé de l'état dans lequel se trouve malheureusement le pays et de la dépression dont tout le monde souffre. Il prétend que ceci est un moyen de dissiper les inquiétudes que cause la crise et que, si nous adoptions ce projet de loi le soleil brillerait de nouveau, les nuages se dissiperaient, les oiseaux chanteraient et tout irait pour le mieux comme dans le meilleur des mondes. J'ai de la peine à le croire. Je suis fortement d'avis que ce dont nous avons besoin, plus que de toute autre chose en ce moment, moi comme tous les autres citoyens du Canada, ce n'est pas le goût du jeu, mais le goût du travail et de l'épargne. D'après ce que j'ai pu voir dans le cercle assez restreint où je vis, je sais parfaitement que le jeu a été l'un des grands fléaux des dernières années passées. A mon avis, le Parlement ne pourrait rien faire de pire que d'adopter un projet de loi qui légalise le jeu et qui, si vous le voulez, suscite et encourage le goût du jeu.

Mon honorable ami a glissé sur les dispositions du bill avec une parfaite habileté; eût-il voulu appuyer, le terrain n'aurait pas été assez fort pour le porter. En les examinant, je vois que les sweepstakes qu'on veut légaliser seront pratiquement l'œuvre des procureurs généraux des provinces. Le procureur général de chaque province est lié à l'affaire du commencement à la fin. Il fait presque tout excepté d'annoncer et de vendre les billets. C'est lui qui donne l'autorisation, qui décide entre quels hôpitaux l'argent doit être réparti, et qui détermine quelle proportion doit revenir à tel hôpital. C'est lui qui fait presque tout d'un bout à l'autre et le comité n'est guère plus que son agent. Aussi je crois que ce serait la pire action que le Gouvernement puisse faire que d'adopter un projet de la sorte. Comme le savent peut-être mes honorables collègues, j'ai beaucoup d'admiration pour la sagesse du peuple de la Grande-Bretagne en matière législative; or je ne peux pas refuser de me laisser influencer par le fait qu'en Angleterre le jeu se pratique sur une grande échelle, que la société s'adonne à ce passe-temps et parie beaucoup sur les courses de chevaux, sur les courses de lévriers et toutes les formes concevables de sport, et que, malgré tout, le parlement anglais n'a pas lé-